

RAPPORT N° 95/5-45
au Conseil Municipal

OBJET

**ATTRIBUTAIRE DE PARCELLE SUR LA ZONE D'ACTIVITES
DE MONTGAILLARD I**

Par délibération N° 95/1-28 du 25 février 1995, vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur des Zones d'Activités communales.

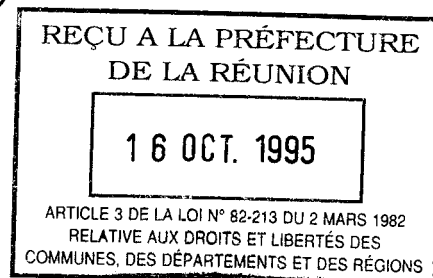
Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, des parcelles bâties ou non bâties peuvent à nouveau être commercialisées sur la zone d'activités Montgaillard.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les zones d'activités, et notamment sur la Zone d'Activités de Montgaillard, ont été arrêtées successivement par Délibérations des 15 avril 1983 (Affaire n° 5), 23 juin 1983 (Affaire n° 31/12), 8 décembre 1983 (Affaire n° 9), 9 décembre 1986 (Affaire n° 10), 6 mai 1987 (Affaire n° 12), 1er octobre 1987 (Affaire n° 29), 21 octobre 1989 (Affaire n° 5), 1er juin 1991 (Affaire n° 91/3-14), 25 avril 1992 (Affaire n° 92/2-40).

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans l'acte à passer avec la Société INDEX, sous la forme d'un bail à construction, les conditions d'activités et d'emplois devant être respectées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 95/5-45
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 06 octobre 1995

OBJET

**ATTRIBUTAIRE DE PARCELLE SUR LA ZONE D'ACTIVITES
DE MONTGAILLARD I**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique et Economie Alternative et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

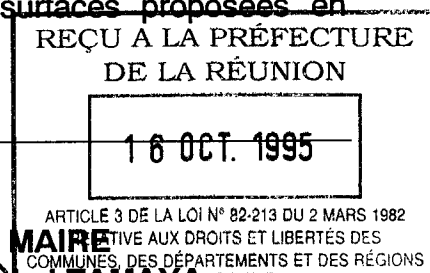
ARTICLE 1

Approuve l'attribution de parcelle (cession de bail) sur la zone d'activités de Montgaillard I à SARL INDEX - gérant : M. Jean-Claude PECH (activité : transformation de fibres de céramique).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à passer le bail à construction à intervenir selon les conditions juridiques et financières d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 OCT. 1995



ANNEXE AU RAPPORT N° 95/5-45
du Conseil Municipal en séance du vendredi 6 octobre 1995

**ATTRIBUTAIRE DE PARCELLE
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE MONTGAILLARD I**

ZONES D'ACTIVITES	ATTRIBUTAIRES	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		REERENCES CADASTRALES	SURFACE (m²)
			CREATION	TRANSFERT		
MONTGAILLARD I	SARL INDEX (Jean-Claude PECH)	Transformation des fibres de céramique Montage et exportation de machines destinées à la protection industrielle	6		BV 779	1 324 m²

MONTGAILLARD I

Condition juridique :

baill à construction de trente ans

Conditions financières :

- Versement à la signature

32,00 F/m²/an (majoré)

- Loyer des quinze premières années (majorité)

. loyer 5 premières années

. loyer 5 années suivantes

. loyer 5 dernières années

2,15 F/m²/mois

2,82 F/m²/mois

3,24 F/m²/mois

- Loyer de dix-septième à la trentième année

loyer de base à la quinzième année sur l'évolution de l'indice
INSSEE du coût de la construction

RECU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

16 OCT. 1995

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

**Vu par le Conseil Municipal
en séance du 06 OCT. 1995**

